

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25—ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ LE GRÉ A GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Membres honoraires

(Suite)

Si les dons qui leur sont offerts sous une certaine forme peuvent enrichir nos Sociétés de Secours Mutuel sans blesser les ouvriers qui en font partie, que dire de l'admission des membres honoraires qui ne viennent pas, comme les autres donateurs, gratifier sans recevoir ? Au contraire, ils échangent leur cotisation contre un honneur inappréciable que chacun d'eux place bien au-dessus de la faible somme qu'il verse chaque année.

La charité, comme on l'appelle en core, c'est l'aide que l'on donne à une main compatissante qui passe et qui se cache. Sans doute, celui qui donne emportera dans son cœur une satisfaction intime qui sera la plus douce des récompenses ; mais le pauvre assisté reste toujours l'obligé de son bienfaiteur.

Au contraire, quand un homme généreux se présente pour prendre part à notre œuvre, pour accepter notre règle, pour partager nos travaux, pour contribuer à la prospérité de l'Association dans des conditions honoraires, il y a compensation jusqu'à un certain point. Pour les Sociétés, c'est d'abord un sociétaire qu'il s'agit d'accueillir, dans des conditions exceptionnellement avantageuses il est vrai, mais consenties librement par ce Sociétaire.

Quels seront, généralement les membres honoraires ? Ceux-là qui restent séparés de l'ouvrier par des inégalités d'éducation ou de fortune. Pourquoi donc élever une barrière entre ceux qui seraient si heureux de se donner la main ?...

Dans ce commerce de chaque jour qui s'établira entre tous, les préventions disparaîtront tout à fait entre ceux qui travaillent et ceux qui possèdent. Acceptons donc sans crainte des membres honoraires et, loin de se sentir humiliés par ce concours, efforçons-nous de mériter des sympathies et des adhésions qui nous seront avantageuses à nous-mêmes et agréables aux bienfaiteurs.

Correspondance

VISITE DES SUCCURSALES

Je remarque que vous insistez chaque mois sur la nécessité, par nos succursales, de faire rapport régulièrement et complètement. La chose, en effet, en vaut la peine pour une administration éclairée et le contrôle effectif de nos finances.

Il me semble, cependant, que la visite de ces succursales par un officier du Comité Central, à certaines époques de l'année, nous offrirait une occasion plus satisfaisante de suivre cette administration et d'exercer ce contrôle. Il doit vous être beaucoup plus facile, à vous administrateurs, de vérifier, sciant soit un fait ou une application du Règlement, soit un objet quelconque du rapport mensuel.

De plus, je crois que la visite, disons semestrielle, serait très avantageuse aux succursales elles-mêmes. L'assistance mutuelle est une chose encore trop nouvelle à la campagne pour qu'on y soit parfaitement en état de tout comprendre et de tout apprécier sans guide. Enfin, il le faut bien avouer, chaque membre relevé d'une succursale est et doit être responsable envers l'Association de l'administration exercée par ses officiers ; de même à St-Hyacinthe, chaque membre est responsable de la gestion qu'il a le droit et le devoir de contrôler. Mais dans l'intervalle entre l'approbation d'un rapport et l'envoi de ce rapport Mais dans la confection même de ce rapport destiné au Comité Central, il peut se glisser des erreurs, volontaires ou involontaires, dont la nature ne pourrait être constatée avant plusieurs semaines.....

Je comprends parfaitement, et je ne suis pas seul de cette opinion, que l'inspection est nécessaire. D'un autre côté, je comprends qu'il est impossible d'en faire les frais à même la caisse commune, destinée aux malades, augmentée dans ce but par nos devanciers et que nous devons songer à notre tour en prévision des mauvais jours qui ne manqueront pas de nous arriver quand la masse des associés aura été plus jeunes. Il reste un moyen, un seul.

Chacune des associations qui nous

entourent, prélève une capitation, quelque fois même très élevée pour défrayer l'administration, de cette façon, l'équilibre n'est pas rompu entre la recette et la dépense ordinaire.

Pourquoi l'Union St-Joseph ne ferait-elle pas ainsi ? Ou plutôt, nous pouvons et nous devons faire mieux. Il existe parmi nous et les nôtres assez de générosité et d'esprit de sacrifice pour se contenter de peu en frais de voyages comme en salaires.

La cotisation pour ces frais se réduirait donc à bien peu de chose, une misère !

J'invite, dans tous les cas, le Comité de Régie à délibérer sur le projet que je sou mets à sa considération dans l'intérêt d'une bonne administration.

A. B.

N. B.—En réponse au correspondant, nous pouvons le dire dès maintenant, sans indiscrétion, le Comité a déjà compris et reconnu la nécessité du contrôle qu'il recommande et il travaille activement à l'établir, sans obligation aucune pour la caisse et, si possible, sans charge trop lourde pour les Sociétaires.

Un projet visant à compensation pour une bonne partie de ces frais est à l'étude et sera bientôt mis aux voix.

Le Journal

Nier de nos jours l'influence de la presse et notamment du journal serait chose puérile. Nulle aux siècles derniers, cette influence s'est surtout développée depuis 60 ans. Elle est bienfaisante ou dangereuse, bienfaisante si la presse comprend sa mission ; dangereuse, si elle s'affranchit des règles que lui imposent la vérité, l'honneur et la morale, si elle méprise les lois divines.

Le journal doit d'abord respecter scrupuleusement la vérité, dans les grandes et les petites choses. Il doit apporter un soin méticuleux à contrôler l'exactitude et la véracité de ce qu'il publie, et ne doit rien avancer sans en être certain. Une rectification ultérieure ne peut jamais réparer, dans son entier, le mal causé par une fausse nouvelle. Le journal

doit rejeter absolument, non seulement les récits qu'il sait mensongers, mais aussi ceux dont il soupçonne la source, alors même qu'il aurait pour excuse de n'être qu'un écho, car se faire l'écho d'un mensonge, c'est en être le complice. L'amour du lucre, la recherche d'une faveur malsaine, le désir de faire triompher une cause même juste ne peuvent absoudre de pareils procédés. Ici point de ces capitulations de conscience que l'intérêt encourage. La vérité, rien que la vérité ; voilà la règle immuable d'un journal qui se respecte et respecte ses lecteurs.

Il doit être honnête, non de cette honnêteté moyenne, sorte de monnaie courante légèrement altérée par l'usage, mais de cette honnêteté rigide, austère, qui ne transige pas. Inflexible sur ce point, le journal ne doit pas se rabaisser à faire commerce de ses colonnes, soit en consentant à servir de piège au lecteur ignorant et naïf, ou à égarer l'opinion publique sur la valeur de telle entreprise, soit en devenant l'instrument de chantages productifs, ou de calomnies intéressés. Les tentations ne manqueront pas ; les sollicitations d'affaires véreuses sont nombreux et entreprenants : un journal honnête ne cédera pas et il n'en aura que plus d'autorité.

Le journal doit être moral, réservé et décent dans ses écrits. Il ne peut oublier qu'il tombe en toutes les mains, sous les yeux de la jeune fille, et souvent même de l'enfant ; il doit en respecter l'innocence. Il lui faut donc s'interdire ces récits scandaleux où le vice est raconté avec une complaisance dangereuse, ces mots à double entente, ces plaisanteries de mauvais goût et de mauvaise compagnie, dont la presse étrangère fait un si triste abus. Dans le choix du feuilleton, ce mal nécessaire, le journal doit être sévère, car on n'ignore pas combien est terrible la puissance de cette prose quotidienne, servie régulièrement à des lecteurs impatientes, combien aussi pour la jeunesse des classes laborieuses sont funestes ces peintures d'un monde imaginaire où les sentiments vrais, élevés et nobles, font défaut au grand préjudice, de la pureté des mœurs et des antiques et saines traditions de famille.